

Exercice 2009 - Budget annexe du Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées (SSADPA) - Reprise des résultats de l'exercice 2008 en application de la nomenclature M22

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le budget annexe du SSADPA est soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M22 qui stipule notamment que :

le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant ;

le résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé est affecté par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Tels que calculés dans les tableaux ci-annexés, les résultats de l'exercice 2008 du budget annexe du SSADPA sont les suivants :

I - Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2007 :	(1)	+ 125 232,79 €
- Réalisations 2008 :		
dépenses réalisées		- 40 236,44 €
recettes réalisées		+ 25 165,95 €
	(2)	-----
		- 15 070,49 €
- Résultat de clôture 2008 : (1) + (2) = (3)		+ 110 162,30 €
- Restes à réaliser 2008		
dépenses à reporter		- 18 653,00 €
recettes à reporter		0,00 €
	(4)	-----
		- 18 653,00 €
Résultat de la section d'investissement (3) + (4)		+ 91 509,30 €

II - Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2007 :	(1)	0,00 €
- Réserve de compensation :	(1)	+ 72 539,96 €
- Réalisations 2008 :		
dépenses réalisées		- 593 130,74 €
recettes réalisées		+ 591 692,51 €
	(2)	-----
		- 1 438,23 €
- Résultat de clôture 2008 : (1) + (2) :		+ 71 101,73 €

Propositions

Après avis de la Commission n° 1, le Conseil Municipal est invité :

- à reprendre en recettes au budget annexe du SSADPA :

. le résultat de clôture de l'exercice 2008 de la section d'investissement soit 110 162,30 € ; sur ce montant, une somme de 18 653 € est destinée à la couverture des restes à réaliser 2008 ; les crédits disponibles pour une affectation ultérieure s'élèvent donc à 91 509,30 €.

. le résultat de clôture de l'exercice 2008 de la section de fonctionnement soit 71 101,73 €, montant correspondant à la réserve de compensation disponible après la couverture du résultat déficitaire de l'exercice 2008

- et en cas d'accord, inscrire dans la décision modificative n° 1 de l'exercice 2009 les crédits afférents comme indiqué dans le tableau ci-après :

Imputations		Dépenses	Recettes
001/001 CS 50000	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		110 162,30
Total investissement			110 162,30
002/002.7034 CS 50000	Réserve de compensation		71 101,73
Total fonctionnement			71 101,73

**Budget SSADPA
Résultat d'exécution du budget 2008**

SSADPA			Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	25 241,00	554 021,00	579 262,00
	Titres de recettes émis *	B	25 165,95	591 692,51	616 858,46
	dont rattachements	C		0,00	0,00
	Restes à réaliser	D	0,00		0,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	58 891,00	594 021,00	652 912,00
	Engagements	F	58 889,44	593 130,74	652 020,18
	Mandats émis *	G	40 236,44	593 130,74	633 367,18
	dont rattachements	H		18 000,00	18 000,00
	Dépenses nettes	I = F-G	18 653,00		18 653,00
	Dépenses engagées non mandatées	J = F-G			
Dépenses engagées non rattachées			0,00	0,00	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (1)	<i>Solde d'exécution</i>				
	Excédent	B-G	- 15 070,49		- 15 070,49
	Déficit	G-B		- 1 438,23	- 1 438,23
	<i>Solde des restes à réaliser</i>				
Excédent	D-(I+J)				
Déficit	(I+J)-D	- 18 653,00		- 18 653,00	
RÉSULTAT REPORTE (2)	Excédent		125 232,79	72 539,96	197 772,75
	Déficit				
RÉSULTAT CUMULÉ (1+2)	Excédent		91 509,30	71 101,73	162 611,03
	Déficit				

* Après déduction des annulations de titres et de mandats

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

SSADPA	Résultat à la clôture de l'exercice 2007 (1)	Part affectée à l'investissement 2008 (2)	Résultat de l'exercice 2008 (3)	Résultat de clôture 2008
Investissement	125 232,79		- 15 070,49	110 162,30 (1) - (2) + (3)
Exploitation	(A) 72 539,96		- 1 438,23	71 101,73 (1) + (3)
Total	197 772,75		- 16 508,72	181 264,03

(A) Montant correspondant à la réserve de compensation

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (3 abstentions) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions du groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT (2), M. BONNET, M. SASSARD, M. OMOURI, Mme M. JEANNIN (2), Mme GELIN) a décidé d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2009.